

Le Bois de Grand-Leez – Code 13

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
 ZCc	0 ha	X : 179401
 ZCr	8,08 ha	Y : 142584
 ZD	113,4ha	

Comme plusieurs bois de Moyenne Belgique, le Bois de Grand-Leez constitue une relique de l'antique forêt charbonnière, qui couvrait, avant les grands défrichements commencés à la préhistoire, la plus grande partie de la Moyenne Belgique. Situé sur la crête de partage des eaux des bassins hydrographiques de la Meuse et de l'Escaut, sa superficie est constante depuis le début du 20^{ème} siècle. Les traces des derniers défrichements sont encore visibles de nos jours dans les champs, sous la forme de taches foncées dans les labours correspondant aux anciennes aires de faude. Occupant des sols lourds et humides qui n'ont, semble-t-il, jamais été cultivés, cette propriété communale est constituée d'une chênaie-charmaie atlantique mélangée à jonquille et à jacinthe des bois (cette dernière y étant toutefois très rare, contrairement au bois de Buis). Le peuplement est traité essentiellement sous le régime de taillis sous futaie. La faune y est variée mais discrète.

Ce bois est caractérisé par la présence de deux plantes bulbeuses à floraison printanière bien connues, à savoir la jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), fréquente par place, et la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) très rare ici, alors qu'elle est abondante deux kilomètres plus à l'ouest, dans le bois de Buis.

La strate arborescente est dominée par le chêne pédonculé (*Quercus robur*). Les essences secondaires les plus fréquentes sont le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le merisier (*Prunus avium*), l'orme champêtre (*Ulmus minor*), le charme (*Carpinus betulus*), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Le hêtre (*Fagus sylvatica*) est très rare à cause de l'humidité excessive des sols en place.

La plupart des espèces précitées se retrouvent dans la strate arbustive, avec en plus le noisetier (*Corylus avellana*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), la viorne obier (*Viburnum opulus*), les ronces (*Rubus sp.*), le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), etc.

Diverses essences exotiques ont par ailleurs été plantées, comme l'épicéa commun (*Picea abies*), le sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), les peupliers hybrides (*Populus x canadensis*), etc.

Dans le sous-bois, on rencontre diverses herbacées, suivant la topographie, le degré d'humidité et l'acidité du substrat : lierre (*Hedera helix*), lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), lamier blanc (*Lamium album*), anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), méringie à trois nervures (*Moerhingia trinervia*), sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*), millet (*Milium effusum*), muguet (*Convallaria majalis*), circée de Paris (*Circaea lutetiana*), fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*), pâturin des bois (*Poa nemoralis*), etc.

Les ornières des chemins accueillent une flore particulière rassemblant notamment la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), des callitriches (*Callitriche sp.*), le poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), la glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) et la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*).

Espèces remarquables

Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)
Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*)

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Adoxa moschatellina*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Callitriche sp.*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Convallaria majalis*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Fagus sylvatica*, *Filipendula ulmaria*, *Frangula alnus*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Glyceria fluitans*, *Hedera helix*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Lamium galeobdolon*, *Lonicera periclymenum*, *Luzula pilosa*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Moerhingia trinervia*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Persicaria hydropiper*, *Picea abies*, *Poa nemoralis*, *Polygonatum multiflorum*, *Prunus avium*, *Pseudotsuga menziesii*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ulmus minor*, *Ranunculus ficaria*, *Rubus sp.*, *Sambucus nigra*, *Sambucus racemosa*, *Sorbus aucuparia*, *Tilia platyphyllos*, *Veronica beccabunga*, *Viola arvensis*, *Viburnum opulus*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Adapter le plan de gestion afin de mieux prendre en compte les aspects biodiversité ;
- Identifier des îlots ou des zones plus importantes dans le bois à placer en réserve forestière intégrale (zones centrales), où l'évolution naturelle du bois serait laissée à son libre cours, en vue d'atteindre un haut degré de naturalité ;
- Envisager l'élargissement de certains chemins afin de créer un maillage de zones ensoleillées intra-forestières, et maintenir, ici et là, des clairières afin de favoriser la végétation héliophile ;
- Aménager des lisières étagées en bordure du bois ;
- Apposer des panneaux explicatifs sensibilisant au grand intérêt écologique et historique du site ;
- Organiser des promenades guidées multi-disciplinaires : ornithologie, botanique, sylviculture, pédologie (existence de fosses pédologiques), etc.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 63 : Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) et sceau de salomon (*Polygonatum multiflorum*)



© Launoy S.

Figure 64 : Chênaie mélangée au bois de Grand-Leez



© Launoy S.

Figure 65 : Roselière située au nord ouest du bois de Grand-Leez



© Launoy S.

Figure 66 : Route traversant le bois de Grand-Leez



© Launoy S.

Figure 67 : Tapis d'anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)



© Launoy S.

Figure 68 : Lisière nord du bois de Grand-Leez